

Bulletin trimestriel
Vingt-deuxième année. N° 87
4e trimestre 2002

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

04
04
04
04
04
04
04
04

2002 - 0295
M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart, 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

Association sans but lucratif

SOMMAIRE**Editorial.**

Après la journée automnale des retraités. Roger Dubois.	2
--	---

Les Pensions.

Cumul d'une pension de survie avec une pension de retraite.	3
La pension est-elle un traitement différé ?	3
Pension de survie accordée aux conjoints divorcés.	3

Sur tout.

Vacances et congés pour l'année scolaire 2002-2003.	4
Démographie de la Belgique.	4
Santé. Pourquoi se faire vacciner contre la grippe ?	4
Les retraités qui écrivent : Ferdinand Loos.	5
Santé. Pour améliorer la qualité du sommeil.	5
Santé. Les vitamines, minéraux et oligo-éléments.	5
Droit. Nouvelle loi relative aux associations sans but lucratif.	5

Proses et poésies.

<i>Création. Paul Rousseau.</i>	6
<i>Servage. Emilie Dubrunquez.</i>	6
<i>Les mathématiques. Germaine Delacourt.</i>	7
<i>Mains. Anne-Marie Storm.</i>	8
<i>Le sous-bois en automne. A. Letellier.</i>	8
<i>Poésie, quand tu nous tiens (n°1). Emilie Dubrunquiez.</i>	9-11

Tout sur.

Tout sur l'hospitalisation (suite 3).	12
--	----

Pour nous et avec vous.

C'est le moment de se réabonner au bulletin.	13
Le neuvième concours de poésie et de prose poétique.	13
Le troisième concours de photographies.	14
Des appartements au littoral belge.	14
Séjour à Nice du 25 juin au 2 juillet 2002.	15

<u>In memoriam.</u>	16
---------------------------------	----

EDITORIAL

Après la journée automnale des retraités.

La journée automnale des retraités du mardi 15 octobre 2002 a eu lieu à l'Internat autonome de l'Etat à Nivelles.

La journée a débuté à 10h30. La matinée a été consacrée à un problème de santé : les maladies de la peau. M. le Professeur Heene, chef de service à l'hôpital Erasme, a exposé ce sujet de manière simple et précise. Il a répondu avec clarté aux diverses questions posées par plusieurs participants.

Après l'excellent dîner préparé et servi par les membres du personnel de l'Internat de la Communauté française, s'est tenue l'assemblée générale de l'association.

Au nom du conseil d'administration, j'ai eu le plaisir de présenter à l'assemblée le rapport d'activités de l'exercice écoulé, d'esquisser le programme de l'association pour l'année 2003 et d'appeler les participants à formuler des propositions pour de nouvelles actions. Mon appel a été entendu et plusieurs propositions ont été présentées. Elles seront examinées avec attention par le conseil d'administration.

La question du montant de la cotisation pour 2003 fut résolue très rapidement. L'excellente situation financière de l'association permet de maintenir ce montant à quatre euros, y compris l'abonnement au bulletin.

Pour le mandat vacant au sein du conseil d'administration, plusieurs candidatures ont été recueillies. Une candidature écrite avait été introduite mais étant donné que ce candidat était absent, il n'a pas été procédé à l'élection prévue. Le conseil d'administration résoudra le problème par cooptation lors de sa prochaine réunion.

A la fin de l'assemblée générale, il fut procédé à la remise des prix aux lauréats des concours organisés en 2002.

Une journée très agréable dont les participants garderont certainement un très bon souvenir.

Roger Dubois

Président.

Le conseil d'administration de l'association de la retraite active, fraternelle et solidaire vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2003.

LES PENSIONS

Les trois questions traitées ci-après répondent aux demandes formulées par plusieurs membres de l'association.

Cumul d'une pension de survie avec une pension de retraite.

Dans le numéro précédent de ce bulletin, ont été précisées les modalités de calcul d'une pension de survie en cas de cumul d'une pension de survie avec une pension de retraité.

Certains d'entre vous posent la question de savoir comment se calcule la pension de survie lorsque le retraité bénéficie d'une pension de retraite pour une fonction principale et d'une pension de retraité pour une fonction accessoire.

Les modalités de calcul de la pension de survie sont celles indiquées dans le numéro précédent. Il convient de noter que pour fixer le plafond du cumul, seul, le traitement maximum lié à l'échelle de traitement de la fonction principale est pris en considération.

La pension est-elle un traitement différé ?

Les caractères des pensions des agents de l'Etat ont fait l'objet d'un « Tout sur » publié dans le numéro 44 de ce bulletin (1992, 1^{er} trimestre).

On trouve dans le paragraphe repris ci-après la réponse à la question :

« La pension de retraite constitue la rétribution des services rendus par les membres du personnel lorsqu'ils ont cessé d'exercer leur fonction. C'est pourquoi on dit souvent que la pension de retraite est un traitement différé. La pension de retraite est accordée à titre gratuit. »

Pension de survie accordée aux conjoints divorcés.

Le conjoint divorcé (homme ou femme) d'un membre du personnel de l'Etat peut prétendre à une pension de survie, calculée sur la base de l'ensemble des services et périodes admissibles se situant pendant la durée du mariage, à condition toutefois qu'il n'ait pas contracté un nouveau mariage avant le décès de son ex-conjoint.

Par ailleurs, lorsque ce membre du personnel divorcé se remarie, le « nouveau » conjoint a droit à une pension de survie dont le montant est diminué de la pension de survie octroyée au conjoint divorcé, sans toutefois que ce montant ne puisse être inférieur à la moitié de la pension de survie que ce « nouveau » conjoint aurait obtenu s'il avait été seul ayant-droit.

Abonnez un nouveau retraité à ce bulletin.

SUR TOUT

Vacances et congés pour l'année scolaire 2002-2003.

Le congé de Toussaint du lundi 28 octobre au vendredi 01 novembre 2002.

Les vacances d'hiver du lundi 23 décembre 2002 au vendredi 03 janvier 2003.

Le congé de carnaval du lundi 03 mars 2003 au vendredi 07 mars 2003.

Les vacances de printemps du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2003.

Les vacances d'été débutent le mardi 01 juillet 2003.

Démographie de la Belgique.

L'Institut national de statistique a publié récemment les chiffres de la population de la Belgique. Il y avait 10.309.725 habitants au 31 décembre 2001 soit une augmentation de 0,45% par rapport au 31 décembre 2000.

La densité de population est passée de 336,2 à 337,7 personnes au km² pour l'ensemble de la Belgique.

Les dix communes les plus peuplées sont Anvers (448.709 habitants), Gand (226.220 habitants), Charleroi (200.578), Liège (185.131), Bruxelles (136.730), Bruges (116.838), Schaerbeek (107.736), Namur (105.393), Mons (90.955) et Anderlecht (90.134).

Dans 9 des 10 communes, la population a augmenté en 2001. Seule, la ville de Mons a perdu 168 habitants.

Santé. Pourquoi se faire vacciner contre la grippe ?

Le virus de la grippe change chaque année. On n'est donc jamais définitivement immunisé contre la grippe. Dès lors, il faut se faire vacciner chaque année.

On estime que 80% des personnes vaccinées sont protégées contre une vraie grippe. Si, malgré la vaccination, on est infecté par le virus de la grippe, la durée de la maladie sera en général plus courte et les symptômes seront moins importants que chez les personnes non vaccinées.

Plusieurs études ont été effectuées chez des personnes âgées. Elles ont montré que la vaccination permettait de réduire la gravité des complications.

Ces complications se localisent au niveau des voies respiratoires et peuvent conduire à une pneumonie ou une aggravation d'une maladie pulmonaire chronique. La grippe peut provoquer également de nombreuses réactions immunologiques qui sont à l'origine d'autres complications comme une insuffisance cardiaque, des convulsions ou encore des affections neurologiques.

Les retraités qui écrivent : Ferninand Loos.

Ferninand Loos est bien connu des lecteurs de ce bulletin. Ce professeur retraité vient d'écrire sa quatorzième pièce de théâtre. Elle fait partie de la série théâtrale de pièces qui se passent dans un immeuble de trois cents appartements.

Cette quatorzième pièce de l'auteur – la treizième des scènes de la vie immobilière – a pour titre « En attendant le feu d'artifice ».

La scène se passe un 21 juillet vers 22 heures.

Au 22e étage de l'immeuble, cinq femmes meublent le temps en attendant le feu d'artifice. Lucie, vétérinaire de garde, Valentina et sa fille Catherine, revenues des Etats-Unis le matin même, deux veuves, Monique et Micheline qui se connaissent depuis peu parce que le fils de l'une s'est mis en ménage avec la fille de l'autre. Une jolie scène en perspective.

Santé. Pour améliorer la qualité du sommeil.

Voici quelques règles qui permettent d'améliorer la qualité du sommeil.

- 1) Eviter les boissons excitantes dès l'après-midi et l'alcool en soirée.
- 2) Renoncer au tabac, surtout le soir.
- 3) Eviter les repas riches en graisses et en viandes, le soir.
- 4) Aller au lit dès que l'on sent l'envie de dormir.
- 5) Déterminer les moments fixes pour le coucher et le lever et les respecter.
- 6) Rechercher un repos physique et psychique en fin de journée.

Santé. Les vitamines, minéraux et oligo-éléments.

Les vitamines, minéraux et oligo-éléments sont indispensables à la vie.

On les trouve en quantité suffisante dans l'alimentation, pour autant qu'elle soit équilibrée.

Les besoins en vitamines sont plus élevés au cours de certaines périodes de la vie ou dans certains groupes de la population. Dans ces circonstances, il peut s'avérer nécessaire de recourir à des suppléments vitaminiques. Seul le médecin est en mesure de juger cette opportunité. Une prise excessive de suppléments vitaminisés peut dans certains cas être à l'origine d'une intoxication.

Les éléments minéraux correspondent à des besoins quotidiens dépassant les 100mg.

Les oligo-éléments sont présents dans l'organisme en quantités infinitésimales.

Ils jouent pourtant un rôle aussi important que les minéraux.

Droit. Nouvelle loi relative aux associations sans but lucratif et fondations.

Dernièrement, a paru au Moniteur belge la loi du 02 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Cette loi a pour but de rendre plus transparent le secteur des associations sans but lucratif et des fondations. Elle apporte de substantielles modifications à la loi du 27 juin 1921.

La loi du 02 mai 2002 entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois qui suit la publication au Moniteur belge de l'arrêté royal d'exécution. Toutes les associations qui existent auront un délai de un à cinq ans pour s'adapter aux dispositions de la nouvelle loi.

PROSES ET POÉSIES

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités. Ce sont des poésies (certaines primées au concours de poésie et de prose poétique 2002) et le numéro 1 d'une étude consacrée à la poésie.

Création.

*Faut-il que ces démons me poursuivent sans trêve !
Présents dans mon sommeil, ils me hantent, m'obsèdent,
Lorsque mon front penché cherche la page vierge
Pour y suer mon âme en notes hermétiques :
Secrète mélodie étrange et ténébreuse
Que mes doigts audacieux n'osent pas déchiffrer
Craignant de rencontrer la nuit des grands espaces
Et de s'abandonner aux quatre vents du ciel
Dans une symphonie aux accents chaotiques.*

*Faut-il que ces milliers d'images me harcèlent
Quand mon âme s'effondre en livrant au feuillet
Dans un rite insensé des heures de souffrance,
Immenses sur ce vide où je cherche le fil
A travers un fouillis de rythmes fabuleux.*

*Ma main hésite encore à trahir leur mystère :
Ce sont des mots, je crois, qui me ressemblent trop....*

Paul Rousseau (Alleur)
Premier prix du concours 2002.

Servage.

*Un ciel bas de décembre, ivre en satiété,
Goinfré d'un vol visqueux happant la feuille morte,
Saccage le village et torturant ma porte,
Se hisse au flanc du gel, dans son ébriété.*

*Déposant mes trésors au mont-de-piété,
Je cours vers l'arbre seul pour lui prêter main-forte.
Des souvenirs de miel se glissent en escorte ;
Le tambour de l'étang vibre d'anxiété.*

*Une source en émoi n'a plus droit au murmure.
Le souffle de Borée assaille la ramure,
Semblable au fol amour tordant celle du cerf.*

*La Lune avance alors sa vaine pertuisane,
Se perd dans ses effets, telle une courtisane.
L'hiver joue au seigneur et le vent devient serf.*

Emilie Dubrunquez (Cuesmes)
Deuxième prix du concours 2002.

Les Mathématiques.

*Fable pour rire.
Les esprits réalistes
N'apprécient jamais
Les poètes à leur juste valeur.*

*Floc ! Une pierre est tombée dans l'étang
Et de grands cercles frissonnants
S'élargissent jusqu'aux corolles
Des nénuphars roses,
Et meurent dans les roseaux tremblants.
« Voyez, dit la grenouille maîtresse d'école,
Voyez ces beaux cercles concentriques.
Vous croyez que c'est magique ?
Erreur ! C'est ma-thé-ma-ti-que !
Le rayon de cercle est égal...
-Rainette bleue, tu te tiens mal-
Le rayon, disais-je, est égal...
A quoi ? petit crapaud doré ? »
Petit crapaud n'a pas étudié...
Il se gratte le bout du nez.
Il faut trouver prompte réponse
Pour éviter rude semonce.
« Le rayon, c'est l'éclair doré
Que trace la libellule
En traversant le verger.
C'est aussi le rayon de lune,
Sa lueur tourne sur le pré.
Au creux de la ruche brune
Repose un rayon de miel...
Le cercle ? La lune d'été peut-être,
Toute ronde au milieu du ciel,
Ou l'étang rond du bois de hêtres... »
« Zéro, dit la maîtresse, et tu seras puni.
Tu chanteras cent fois : Je suis un étourdi
Qui ne connais rien aux mathématiques,
Et tu seras privé du goûter de moustiques. ».*

Germaine Delacourt (Angleur)

Mains.

*Main qui se tend pour griffer la vie
Main qui s'abat pour secouer le sort
Main qui tient au bout des doigts celui qui veut s'enfuir
Main qui s'englue dans la trace qui s'efface*

*Main qui égratigne celle qui se dérobe
Main qui frappe celle de l'adversaire
Main qui ouvre la voie à celle qui demande secours
Main qui prend le temps de donner de l'espoir*

*Main qui coupe le destin de celle qui rêve d'avenir
Main qui déploie sa peine à celle qui attend le réconfort
Main qui distribue ses valeurs à ceux qui les attendent le moins
Main qui attrape le temps avant qu'il ne soit perdu*

*Main qui veut donner ce qu'elle n'a jamais eu
Main qui tente d'écrire les louanges des bonheurs égarés
Main qui cueille le fruit d'une vie de labeur*

Main qui s'éloigne un jour emportant les espérances.

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Le sous-bois en automne.

*Les rayons alanguis du soleil fatigué
Filtrent dans la ramure et caressent les troncs
D'une mouvante et chaude luminosité
Où dansent des reflets comme des papillons.*

*On ne distingue plus le chemin forestier
Creusé d'ornières profondes ;
Et qu'est-il devenu l'étroit sentier
Qui courait dans l'herbe vagabonde ?*

*Un tapis féérique étale ses tons mordorés
Jusqu'au pied des taillis et des souches moussues ;
Il neige à chaque instant, dans la lumière tamisée,
Quelques feuilles sans vie, entre les branches nues.*

*Dancez, feuilles mortes de toutes les couleurs,
Planez gracieusement, valsez jusqu'à l'ivresse
Avant de vous poser avec délicatesse
Sur le sol recouvert de milliers de vos sœurs.*

*C'est la fête au sous-bois en cette fin d'automne,
Les arbres sont parés de leurs plus beaux atours,
Les feuilles, en habits dorés, tourbillonnent ;
C'est l'ultime ballet de la fin des beaux jours.*

A. Letellier (Gembloux)

Poésie, quand tu nous tiens. (numéro 1)

“J’ai du temps libre, je ne voyage plus que très peu... J’ai quelques livres de poésie dans ma petite bibliothèque, je les assemble sur ma table ; que de souvenirs scolaires et autres ! A moi le bon bloc de papier quadrillé, le crayon «bout de gomme » et le taille-crayons... !”.

Entrons en poésie ! Tout sujet d’inspiration est bon : les grands thèmes (nature, vie et mort, amour..) et les autres (arts, actualités, circonstances, souffrances, religions, morales..). Pour tous ces centres d’intérêt, il y a moyen d’être sérieux ou léger, voire fantaisiste... Ecartons volontiers la noirceur, l’opprobre, la calomnie, la vulgarité... Soignons notre vocabulaire ! Cultivons nos connaissances et n’ayons pas peur de consulter dictionnaires et grammaires ; cela n’est jamais une perte de temps. Ces « bons livres » nous attendent impatiemment... Nous n’allons pas croiser les mots dans une grille ni « scrabbeler ».

Le poète peut inventer des mots, en contracter deux pour en faire un troisième, les associer par un trait d’union. Mais tâchons d’abord d’être actif en poésie ! Nous commencerons soit par de la poésie libérée et de la prose poétique et là, aucune règle ne nous obligera. Remplissons-en un cahier ! Seule, la valeur de l’inspiration et des sentiments que nous éprouvons, sera notre guide.

Après avoir relu « les meilleurs », du moyen âge à nos jours (revoir l’article d’Anne-Marie Storm : « La poésie en question » dans le numéro 81 de ce bulletin, 2e trimestre 2001), de façon partielle évidemment et selon notre choix personnel, nous nous laisserons peut-être tenter par un certain plaidoyer en faveur de la rime, se dessinant dans notre esprit. Alors, pour versifier sur le sujet choisi, du moment, nous allons composer des VERS et les relier par leur rimes sans doute. Si nous écrivons des vers de différentes longueurs (nombre de syllabes entendues) ce sera de la poésie libre et chaque poème sera un ensemble de vers libres. (des « meilleurs » tels que Jean de la Fontaine et Emile Verhaeren, ont ainsi procédé élégamment). Certes, nous distinguerons le libre rimé du libre non rimé où des consonnances (voyelles les mêmes) et les allitérations (pas trop nombreuses) (consonnes identiques ou équivalentes) veilleront à satisfaire l’oreille, la nôtre d’abord ou celle de nos lecteurs. Car la poésie est faite pour être lue à voix haute et entendue, par l’auteur et l’auditeur.

Comme la chanson se décompose en couplets et refrains, le poème se construit en strophes et en vers rappelés se faisant écho que l’on appelle aussi refrain.

NOMBRE DE VERS

La strophe la plus commune est le quatrain (4 vers).

Il est précédé du - monostique (vers isolé qui s’ennuie sans compagnon, que l’on note sur un bout de papier, un beau matin, un tendre soir et qui peut être le point de départ d’un beau poème);

- distique, réalisé quand le monostique a trouvé son compagnon;
- tercet, ensemble de 3 vers monorimes ou non (2 vers de même rime encadrant un monostique d’une autre rime. NB : le tercet de ce type peut être l’une des strophes d’une terza rima (voir plus loin dans cette rubrique);

Il est suivi du - quintil ou quintain (ou cinquain moyen âge) composé de 5 vers et comprenant souvent 2 ou 3 rimes différentes;

- sixain structuré en 6 vers (2 tercets);
- septain structuré en 7 vers (1 quatrain, 1 tercet);
- huitain structuré en 8 vers (2 quatrains);
- nonnain structuré en 9 vers (3 tercets);
- dizain structuré en 10 vers (2 quintils);
- onzain structuré en 11 vers (2 quatrains, 1 tercet);
- douzain structuré en 12 vers (3 quatrains ou 4 tercets);
- de toute autre formulation.

NB: certains des «meilleurs » nous offrent une poésie dithyrambique (irrégularité des strophes) ex Victor Hugo dont on célèbre cette année le bicentenaire de la naissance (lectures : Alain Decaux, Max Gallo...).

LONGUEUR DES VERS

Le vers monosyllabique ne nous amusera pas très longtemps ! De même pour le disyllabe et le trisyllabe, l'un pair, l'autre impair.

Le vers tétrasyllabique fait déjà l'important parmi les pairs.

Les vers impairs de 5,7,9,11 syllabes, chers à Verlaine peuvent être construits avec succès (voir son « Art poétique »).

Nous rencontrerons plus souvent (nous serons tentés de faire de même) des vers pairs de 6,8,10 syllabes et surtout le digne et vieil A L E X A N D R I N classique de 12 syllabes (c'est le dodécasyllabe) fait de 2 morceaux égaux ou hémistiches (chacun de 6 syllabes prononcées) accolées à la césure, coupure marquant autant l'accord que la pause (on y reviendra).

(ALEXANDRIN : du roman d'Alexandre (le Grand) – 12^e siècle – épopée romancée d'un anonyme, écrite en vers de 12 pieds).

L'alexandrin classique est dit binaire (2 parties).

L'alexandrin peut être aussi ternaire (3 parties : 4x3).

Il est plus rarement quaternaire (4 parties : 3x4).

Toute autre manière de subdiviser ce vers fameux peut se défendre selon l'effet sonore que l'on souhaite en tirer. (Victor Hugo ne s'en est pas privé).

Ajoutons que ce vers s'adapte bien au rythme respiratoire humain et se récite facilement de ce fait (hum !).

RIMES

Nous savons tout, nous ne savons rien, de la structure du poème.

L'exercice nous apprendra le reste...

Apprêtons le crayon et ses accessoires et pensons à la rime ! Notre vocabulaire nous permet sans aucun doute d'aller à la pêche aux rimes, très utilement, tout en accordant forme et sens. Faut-il utiliser un dictionnaire de rimes tout en nous culpabilisant ? Certainement pas (Baudelaire en panne de rimes, y a eu recours) mais visitons tout d'abord notre « trésor de mots » personnel !

Le « sexe » des rimes et la loi de l'alternance.

1) Une rime terminée par « e », « es », « ent » est dite féminine F (une exception pour « ent » : les verbes à l'imparfait de l'indicatif et au présent du conditionnel : ex: écrivaient, écriraient sont rimes masculines).

2) Toute autre rime est dite masculine M. C'est donc facile ! ! (le genre des mots à la rime n'a rien à voir avec le genre M ou F des rimes – ex la fleur : M ; le calice : F).

LOI

Jamais plus de 2 rimes du même genre en suivant, même de strophe à strophe.(exception : tercet monorime)

Comment disposer les rimes entre elles ?

3 façons :

1) rimes plates ou suivies : 2 par 2 :

FF, MM, FF, MM...

2) rimes (entre) croisées :

dans le quatrain : M F M F ou F M F M

3) rimes embrassées :

dans le quatrain : M F F M ou F M M F

RICHESSSE DES RIMES

3 catégories :

1) pauvres ou insuffisantes : 1 sonorité (ex: kaki, émeu);

2) suffisantes : 2 sonorités (ex: ro s(e) ; è r (e));

3) riches : 3 sonorités ou plus (ex: pa r ei ll(e)).

NB: le « e » final du vers est amuï, soit muet.

Chut ! C'est le résonateur.

Nous en savons assez pour composer durant un trimestre...

Emilie Dubrunquez (Cuesmes)

Quel que soit son âge, quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin : une poésie, un texte de prose poétique, un texte en prose, etc..

Si vous publiez un roman, un recueil de poésie, une monographie ou tout autre oeuvre écrite, signalez-le à la rédaction de ce bulletin.

TOUT SUR

Tout sur l'hospitalisation (suite3).

Lors d'une hospitalisation, vous pouvez connaître des difficultés. Vous êtes mécontent(e) et vous désirez introduire une réclamation. Comment réclamer ? Et auprès de qui ?

Il convient de distinguer les situations.

1. Pendant votre séjour à l'hôpital, vous êtes mécontent(e) de la qualité des soins, de l'encadrement, des services de l'hôpital.

Dans ce cas, vous pouvez réclamer auprès du directeur de l'hôpital. Si votre démarche n'aboutit pas, vous pouvez demander l'aide de la mutualité à laquelle vous êtes affilié(e). Si, après intervention de celle-ci, vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez envisager éventuellement d'entreprendre une action judiciaire devant le Tribunal compétent.

2. Durant votre séjour à l'hôpital, le problème que vous connaissez est d'ordre médical.

Il a déjà été dit que vous aviez le droit de refuser un traitement, de changer de médecin et même de quitter l'hôpital.

Si vous n'êtes pas satisfait(e) du traitement médical et si vous estimez que le médecin a commis une erreur, vous pouvez intenter une action en dommages et intérêts. Il faut savoir que vous devrez apporter la preuve de ce que vous avancez. Il en est de même si vous vous adressez au Conseil provincial de l'Ordre des médecins.

3. Le problème rencontré a trait à la facturation.

Si l'hôpital a commis une erreur de facturation, vous réclamez auprès de l'hôpital pour faire rectifier la facture.

Si l'hôpital a facturé des prestations qui n'ont pas été effectuées, vous ne devez pas les payer, vous signalez l'abus à votre mutualité et vous pouvez réclamer auprès du service de contrôle médical de l'INAMI.

Si les honoraires de la facture sont trop élevés ou non justifiés, vous pouvez en contester le montant tout d'abord auprès du médecin en cause, ensuite auprès du Conseil provincial de l'Ordre des médecins et, éventuellement, avoir recours à la justice.

Quel que soit l'objet de votre réclamation, sachez que votre mutualité est à votre disposition pour vous conseiller juridiquement.

POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

C'est le moment de se réabonner au bulletin.

Le moment de se réabonner au bulletin pour l'année 2003 est arrivé.

Le montant de l'abonnement est inchangé. Il est fixé à quatre euros à verser au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles. Pour votre facilité, un bulletin de versement est ci-annexé.

Le bulletin des retraités paraît trimestriellement. Il est envoyé, par la poste, à tous ceux et à toutes celles qui s'y abonnent.

Les abonnements sont annuels et prennent cours le premier janvier de chaque année.

Si vous êtes retraité(e), le versement de quatre euros vous procure également la qualité de membre de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire pour l'année 2003.

Le neuvième concours de poésie et de prose poétique.

Le jury de ce concours 2002 était composé comme suit :

Présidente : Madame Christiane Philips

Secrétaire : Mr. Henri Vets

Membres : Madame Jeannine Bultiau

Madame Marcelle Héraly

Madame Anne-Marie Storm

Le jury a lu les œuvres présentées. Il en a sélectionné deux et a désigné les lauréats du concours.

Le premier prix a été attribué à Mr Paul Rousseau pour « Création ».

Le deuxième prix a été attribué à Mme Emilie Dubrunquez pour « Servage ».

Vifs remerciements aux présidente, secrétaire et membres du jury. Chaleureuses félicitations aux lauréats.

Le troisième concours de photographies.

Le jury de ce concours 2002 était composé comme suit :

Président : Mr. Fernand Marteau
Secrétaire : Mr. Henri Vets
Membres : Mr. Henri Sciot
Mme. Jeanine Storm

Le premier prix a été attribué à Mr Henri Vanden Eynde. Le deuxième prix a été attribué à Melle Andrée Gosset.

Remerciements sincères aux président, secrétaire et membres du jury. Vives félicitations aux lauréats.

Des appartements au littoral belge.

En 2003, des appartements seront mis à la disposition des retraités de l'Etat (Education nationale, Communauté française et Communauté germanophone) en juin et en septembre. Eventuellement, en août.

Ces appartements sont situés à La Panne, digue de mer ou à proximité de la digue.

Cette activité est avantageuse.

En effet,

- a) pour réserver un appartement, pas de déplacement à effectuer et pas de formalités particulière à remplir ;
- b) pas d'avance à déposer, pas de garantie à verser ;
- c) des modalités de paiements très simples : un acompte au moment où vous êtes informé qu'un appartement vous est réservé, le solde après le séjour ;
- d) une économie financière appréciable. En 2002, suivant la quinzaine, cette économie a été de 160 euros à 250 euros.

Les réservations sont reçues dès à présent. Tous ceux et toutes celles qui désirent réserver un appartement sont invités à se faire connaître, le plus rapidement possible, à M. Roger Dubois, directeur général honoraire au Ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton en précisant :

- a) leurs nom et prénom ;
- b) leur adresse complète et leur numéro de téléphone ;
- c) leur ancienne fonction ;
- d) les quinzaines, au moins deux, qu'ils désirent, dans l'ordre de leurs préférences ;
- e) le lieu préféré (digue de mer ou à proximité de celle-ci)

Il importe de savoir que les réservations sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, la date de la poste faisant foi.

Séjour à Nice du 25 juin au 02 juillet 2003.

Lors de l'assemblée générale, une proposition qui pourrait intéresser certain(e)s d'entre vous a été formulée. Cette activité est mise sur pied par une association locale de retraités francophones de Rhode-St-Genèse. Celle-ci accueillerait volontiers les membres de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Il s'agit d'un voyage à Nice du 25 juin au 02 juillet 2003.

Le départ se fera de Bruxelles-Midi le mercredi 25 juin 2003 à 09h25 ; le voyage s'effectuera en T.G.V en ligne directe ; l'arrivée à Nice est prévue pour 17h35.

Les participants séjourneront à l'hôtel « Le Royal », Promenade des Anglais, face à la mer, proche du centre de la ville. L'hôtel est entièrement climatisé, salle d'animation, salle de lecture, terrasse ombragée.

Le lendemain de leur arrivée, les participants feront en car un tour d'orientation de Nice. Trois excursions sont ensuite prévues en car au départ de l'hôtel (Monaco, Grasse et la corniche d'or).

La participation revient, pour la chambre double, à 812 euros par personne et la chambre individuelle à 897 euros.

Cette participation comprend la pension complète durant tout le séjour à Nice, le car de liaison gare/hôtel aller-retour, les excursions guidées, les boissons, la taxe de séjour, les animations sur place à l'hôtel, les frais de transport en TGV y compris les réservations.

Si vous êtes intéressé(e) par ce voyage, vous êtes invité(e) à prendre contact le plus rapidement possible, et au plus tard le 01 mars 2003, avec « Le Bel Âge » (M. Victor Carlier), 27, avenue Vallon, 1640 Rhode-St-Genèse. Tél (02) 358.47.78. Celui-ci vous fournira tous les renseignements complémentaires utiles.

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel des services et établissements d'enseignement de l'Etat (Education nationale, Communauté française, Communauté germanophone), adressez les renseignements (nom, prénom, ancienne fonction, date de naissance, date du décès, lieu des funérailles) au président de l'association.

IN MEMORIAM

- Le 14 juillet 2002, est décédée Marie-Henriette Fourmy, épouse de René Leclercq, née le 27 avril 1911, professeur honoraire au Lycée royal de Tournai.
- Le 19 juillet 2002, est décédé Gérard Gonse, né le 12 décembre 1912, surveillant éducateur honoraire à l'Institut technique de l'Etat à Tournai.
- Le 07 août 2002, est décédé Michel Legros, né le 14 septembre 1943, professeur honoraire de langues germaniques à l'Athénée royal d'Anvaing.
- Le 21 août 2002, est décédé Willy Espion, né le 24 juillet 1926, inspecteur honoraire de l'enseignement secondaire et supérieur. Il repose parmi les siens à Brunchaut-Rongy.
- Le 23 août 2002, est décédé Henri Cambier, inspecteur honoraire de l'enseignement par correspondance. Il était âgé de 67 ans.
- Le 02 septembre 2002, est décédé Hector Dieu, né le 08 septembre 1918, professeur honoraire à l'Université de l'Etat à Liège.
- Le 12 septembre 2002, est décédé Eugène Samain, né le 07 mai 1935, professeur honoraire au Lycée de l'Etat à Antoing.
- Le 20 septembre 2002, est décédée Francine Cordewéner, née le 28 février 1952, professeur à l'Athénée royal d'Ath.
- Le 04 octobre 2002, est décédé André Delvaux né le 21 mars 1926, professeur honoraire à l'Insas à Bruxelles.
- Le 05 octobre 2002, est décédé Jean Verrees, né le 05 avril 1925, professeur honoraire au Conservatoire royal de Bruxelles.
- Le 05 octobre 2002, est décédé Aimé Huaux, né le 16 novembre 1929, professeur honoraire à l'Institut supérieur industriel de l'Etat à Bruxelles.
- Le 07 octobre 2002, est décédée Marie-Louise Collard, née le 14 mai 1914, professeur honoraire au Lycée royal de Namur.
- Le 14 octobre 2002, est décédé Jules Paul, né à Havelange le 16 février 1946, professeur à l'Athénée royal de Huy.
- Le 17 octobre 2002, est décédée Fernande Cornet, née le 24 décembre 1920, institutrice en chef honoraire de l'Athénée royal de Braine-l'Alleud.
- Le 07 novembre 2002, est décédé Marcel Tricot, né le 21 avril 1905, préfet des études honoraire de l'Athénée royal de Laeken. Il repose dans le caveau familial à Beaumont. Avec lui, disparaît une grande figure de l'enseignement de l'Etat.
- Le 10 novembre 2002, est décédée Jenny Solheid, née le 30 janvier 1909, professeur honoraire du Conservatoire royal de Bruxelles.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Quatre euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser quatre euros au compte **000-1337646-16**

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles.

Les abonnements prennent cours au 1er janvier de l'année pendant laquelle le
versement est effectué.

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets